

*- Commandant de Carouge désavoué - 1816*

Circulaire

Genève, le 21 Novembre 1816

Monsieur le Maire,

Le Conseil d'Etat me charge de vous informer qu'il a reçu du Directoire de la Confédération suisse l'avis officiel que la conduite du Commandant de Carouge, au moment de l'évacuation du territoire cédé au Canton de Genève, a été désavouée par Sa Majesté le Roi de Sardaigne, et que pour en donner une preuve, Sa Majesté a rappelé immédiatement cet officier à Turin.

Le Conseil d'Etat désire que vous donniez connaissance de ce fait à vos administrés.

Recevez Monsieur le Maire, l'assurance de ma parfaite considération.

Falquet, Secrétaire d'Etat

à Monsieur le Maire de la Commune de Veyrier.